

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/01/01

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	17
Abstention :	
Opposition :	

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de La Porcherie sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 1 février 2024

<u>Objet</u>
Approbation Compte de Gestion 2023

Présents : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M DELANOTTE ; Mme DELHAYE ; M DESSANE ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs : M CELERIER donne pouvoir à M LAVOREL, M CUBERTAFON donne pouvoir à M DUBOIS

Approbation du Compte De Gestion 2023

Le Président présente le Compte De Gestion 2023 et demande au Comité Syndical d'approuver le compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier du SGC de St Yrieix La Perche pour le compte du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte le Compte De Gestion 2023.

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2024
Application agréée E-legalite.com